



1 juillet 2022



PAIEMENT TEMPS DE TRAJET INTERVENTION ASTREINTE



La CFDT interpelle la Direction depuis 2 ans sur les problèmes de nos accords d'astreinte et obtient des résultats !

1) INTERVENTIONS TELEPHONIQUES :

La Direction a enfin pris la mesure du nombre d'appel d'astreinte entraînant des interventions au téléphone par le personnel de maintenance Framatome, la nuit et le week-end.
Ce temps d'intervention à distance n'était ni rémunéré, ni pris en compte pour le calcul des temps de repos !! Ce n'est pas conforme au code du travail

La Direction a donc récemment revue l'organisation de l'astreinte pour limiter le nombre d'intervention à distance en confiant directement aux AMP la gestion des appels aux entreprises extérieures. L'astreinte Framatome sera sollicitée en cas de besoin de coordination multiples.

La CFDT admet que le nombre d'appel vers l'astreinte Framatome va diminuer. Néanmoins nous nous donnons 6 mois pour analyser les effets de cette nouvelle organisation, notamment sur la charge des AMP et sur la consommation des heures d'astreinte entreprises extérieures.

2) TEMPS DE TRAJET :

Le temps de trajet pour une intervention d'astreinte fait partie intégrante de l'intervention et doit être rémunéré.
⇒ Jusque-là la Direction considérait que le trajet était pris en compte dans le forfait de la prime astreinte

Ce que la CFDT a obtenu :

Le paiement du temps de trajet Aller et Retour, au temps réel et payé au taux horaire 200% (comme l'intervention) est appliqué depuis le 1/06/2022.

Une note de service (DTR-007) a récemment été diffusé par la Direction en ce sens.

Après la réunion de négociation de ce jour, **la CFDT a obtenu une prime de 500€ pour l'ensemble du personnel assurant des astreintes Maintenance, Supervision, et Laboratoire**, en compensation des sommes non perçues sur les temps de trajet depuis 3 ans

La CFDT réaliste se félicite des avancées concrètes obtenues !

28 personnes sont concernées par ces rattrapages, => versement sur la paie de septembre.



S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

Décision de la Direction

